



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Canet Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN Canet Mme Maryse FLORENTIN, Canet M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, Salasc M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

Objet : Réhabilitation de la boulangerie de PERET - Convention d'occupation des locaux

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire que les travaux de réhabilitation de la boulangerie de Péret seront achevés début juillet 2007.

Il précise que le rez-de-chaussée de ce bâtiment propriété de la Communauté de Communes, est destiné à la location en vue de l'ouverture d'une boulangerie. Sa réhabilitation s'inscrit dans le cadre de l'action économique, afin de soutenir le maintien des commerces de proximité.

Monsieur REVEL propose au Conseil communautaire un projet de contrat de location avec M. SURLINA, artisan boulanger, d'une durée d'un an portant sur un local situé rue Anatole France à PERET, d'une surface de 53 m², pour un loyer mensuel de 650 euros.

Il ajoute que dans un souci de soutien au démarrage de l'entreprise, il est proposé de fixer ce loyer à 450 euros mensuel la première année.

Monsieur REVEL rappelle qu'en ce qui concerne le pain et la pâtisserie, seuls pourront être vendus les produits fabriqués sur place.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet contrat de location avec Monsieur SURLINA pour le local situé rue Anatole France à PERET, d'une surface de 53 m², pour un loyer mensuel de 450 euros pour la première année.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ce contrat.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO